

DECLARATION CFE-CGC session CCE du 22 novembre 2018

Monsieur le Président, Chers collègues syndicalistes

Dans la vie syndicale il y a ceux qui s'opposent pour s'opposer. Ceux qui ne sont jamais contents et qui ne proposent jamais rien de concret. Ceux qui déforment la réalité pour pervertir de bonnes intentions. Ceux qui préfèrent semer le doute pour mieux déclencher la tempête. Et d'autres qui œuvrent dans la concertation, la tolérance et l'acceptation des différences d'idées pour faire les meilleurs choix pour construire un avenir partagé dans l'entreprise.

La CFE-CGC se retrouve sur ce dernier point, car sa mission première est de représenter et défendre les intérêts de tous les salariés de notre entreprise.

C'est pour cela que la CFE-CGC a pris une décision lourde de sens, mais importante et nécessaire, celle d'assigner son employeur en justice pour dénoncer l'accord Trust Together Pilote.

En effet, comment peut-on accepter sans agir, qu'un accord d'entreprise décidant de la stratégie de l'entreprise soit négocié exclusivement avec des syndicats catégoriels ?

Nous avons fait le choix de ne pas dénoncer en lui-même l'accord Trust Together pilote car cela remettrait en cause les clauses catégorielles concernant les conditions de travail et de rémunération des pilotes.

Nous pensons que les choix stratégiques de l'entreprise sont de la responsabilité de l'employeur et ne peuvent à ce titre faire partie de négociation catégorielle. Dans la mesure où la déclinaison et la mise en œuvre de ces choix sont négociées, ils doivent l'être avec l'ensemble des syndicats représentatifs de l'entreprise.

Notre assignation est exclusivement tournée vers les points concernant les modalités de mise en œuvre de l'accord (type prod balance, nombre d'avions maximum JOON, HOP, le recrutement des pilotes dans les filiales...) qui ont une incidence directe ou indirecte sur l'emploi des personnels sol et des personnels navigants commerciaux d'Air France.

Notre action consiste à exiger que nous soyons invités et associés à la négociation de l'accord.

Cette démarche que nous avons initiée, concerne l'ensemble du corps social de l'entreprise.

A ce titre, La CFE-CGC propose aux organisations professionnelles ici présentes de s'y associer car il serait dommage qu'elle reste exclusive à notre syndicat.

Merci pour votre attention

Le Secrétaire Général
Bernard Garbiso